



International Federation of
Library Associations and Institutions

Déclaration de l'IFLA sur les fausses nouvelles

La Fédération Internationale des Associations et des Institutions de Bibliothèques (International Federation of Library Associations and Institutions, IFLA) est très préoccupée par le phénomène des « fausses nouvelles », et en particulier les décisions politiques censées y remédier. Cette déclaration contient des recommandations à l'attention des gouvernements et des bibliothèques, et sera accompagnée par une boîte à outils dédiée.

Contexte

Le progrès économique et social repose sur la possibilité pour les individus de prendre de meilleures décisions pour eux-mêmes et leur collectivité. Ceci dépend à son tour de l'accès à une information de qualité, d'une éducation à l'information adéquate, et d'une capacité d'exercer son esprit critique. Des articles faux ou trompeurs prétendant être factuels – dans la mesure où on leur accorde crédit – risquent donc de compromettre ce processus de prise de décision.

Les mensonges délibérés, les représentations fausses et les canulars ne sont en rien nouveaux. En revanche, du fait des technologies numériques, il est de plus en plus facile pour tout un chacun – et pas seulement pour des gouvernements ou des intervenants bénéficiant de moyens étendus – de créer, de répandre et de partager de tels éléments plus loin et plus vite que jamais.

Pour autant, notre compréhension de l'impact des « fausses nouvelles » et de la motivation de ceux qui les créent et les partagent, demeure limitée et nécessite d'être mise à jour en permanence afin de refléter les changements qui interviennent dans les domaines social, politique et technologique.

Malheureusement, le concept de « fausse nouvelle » sert de plus en plus de justification renouvelée à une forme de censure très traditionnelle. La fortune de cette expression de « fausses nouvelles » a été utilisée pour légitimer des lois ou des réglementations dont l'impact sur la liberté d'expression est disproportionné, ou qui simplement renforcent la position des médias et des sources d'information traditionnelles, au détriment des nouveaux médias.

Les fausses nouvelles et des bibliothèques

Les bibliothèques ont le devoir institutionnel et moral d'aider leurs usagers à accéder à des informations fiables et sincères. Ce rôle est plus important que jamais à une époque où les « fausses nouvelles » constituent un phénomène manifestement de plus en plus répandu.

Au niveau individuel, le travail mené par les bibliothèques pour développer une éducation aux médias et à l'information significative peut aussi contribuer à aider les citoyens à évaluer de façon critique la crédibilité et la pertinence des sources d'information.

Le [Manifeste de l'IFLA sur l'Internet](#) (2014) et la [Déclaration sur la culture numérique](#) (2017) soulignent le rôle des bibliothèques dans l'aide apportée aux individus pour maîtriser le potentiel des outils numériques, y compris à travers l'esprit critique. L'IFLA s'est impliquée depuis de nombreuses années dans des initiatives mondiales relatives à l'éducation aux médias et à l'information, et a produit des outils tels que l'infographie sur [L'identification des fausses nouvelles](#).

L'IFLA s'est engagée de longue date dans la défense de la liberté de l'accès à l'information et de la liberté d'expression. Il est évident que toute restriction en la matière – au moyen de la censure ou d'un

blocage de l'accès aux ressources numériques et à l'Internet – doit être limitée au maximum. Ceci comprend les [Principes de Manille](#) sur la responsabilité des intermédiaires.

Pour ces raisons l'IFLA appelle les gouvernements à :

- Ne pas faire voter des lois qui auraient un impact disproportionné sur la liberté de l'accès à l'information et la liberté d'expression, notamment à travers des « interdictions » de « fausses nouvelles » largement ou vaguement définies, ou d'autres restrictions de l'accès aux ressources numériques et à l'Internet.
- S'assurer que le socle réglementaire de l'Internet ne crée pas d'incitation à restreindre la liberté d'expression d'une manière indésirable.
- Faire preuve de mesure en se référant aux « fausses nouvelles » afin d'éviter de les légitimer en tant qu'excuse pour la censure.
- Investir dans des programmes d'éducation aux médias et à l'information à tous les niveaux et au bénéfice des gens de tous âges de manière à répondre aux besoins d'aujourd'hui, notamment à travers les bibliothèques et les écoles, dans le cadre des efforts plus largement consentis pour parvenir aux cibles de l'Agenda UN 2030 en matière d'éducation.
- Soutenir la recherche touchant :
 - la manière dont l'information est créée et partagée en ligne, tout en respectant la vie privée des usagers ; et
 - Les modèles publicitaires qui sont susceptibles de distordre la manière dont l'information est affichée et partagée.
- Travailler avec tous les partenaires pertinents à promouvoir l'importance de la qualité de l'information, en s'assurant que les voix nouvelles ou différentes ne soient pas exclues du débat.

L'IFLA encourage ses membres à :

- Souligner l'importance de l'éducation aux médias et à l'information en tant que pilier du développement et de sociétés harmonieuses, et que réponse aux inquiétudes relatives aux « fausses nouvelles ».
- Continuer à soutenir les programmes, stratégies, partenariats et partages d'informations promouvant la culture numérique.
- Défendre l'importance de la liberté d'expression et la liberté d'accès à l'information.

Adopté par le Conseil d'administration de l'IFLA le 20 août 2018